



PRÉFET DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 147 spécial publié le 4 décembre 2018

Sommaire affiché du 4 décembre 2018 au 3 février 2019

SOMMAIRE

DIRECCTE

- Arrêté préfectoral n°2018-070 du 04 décembre 2018 fixant la composition du bureau de vote constitué dans le cadre de la consultation du personnel organisée le 06 décembre 2018 visant à élire les représentants du personnel siégeant au comité technique ministériel (CTM) institué auprès du Ministre chargé du travail

- Arrêté préfectoral n°2018-071 du 04 décembre 2018 fixant la composition du bureau de vote constitué dans le cadre de la consultation du personnel organisée le 06 décembre 2018 visant à élire les représentants du personnel siégeant au comité technique des services déconcentrés (CTSD) institué auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ESSONNE

Arrêté n° 2018-070 du 04 décembre 2018

Fixant la composition du bureau de vote constitué dans le cadre de la consultation du personnel organisée le 06 décembre 2018 visant à élire les représentants du personnel siégeant au **comité technique ministériel (CTM)** institué auprès du Ministre chargé du travail

Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE IDF, responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Vu le décret n°2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports

Vu le décret n°2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 portant composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 modifié portant création des bureaux et sections de vote au sein de l'administration centre, des services territoriaux, des établissements publics administratifs et des agences régionales de santé en vue de la consultation du personnel organisée le 6 décembre 2018 visant à élire les représentants du personnel siégeant aux comités techniques ministériels placés auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports

Vu le protocole d'accord électoral du 24 septembre 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique ministériel du 6 décembre 2018,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 portant nomination de Madame Corinne CHERUBINI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 juillet 2018 nommant, à compter du 1^{er} septembre 2018, monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

Vu la décision n°2018-082 du 27 août 2018 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France portant délégation de signature aux directeurs régionaux adjoints, responsables des unités départementales d'Ile-de-France,

ARRETE

Article 1er

Pour l'accomplissement des opérations relatives à l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel (CTM), placé auprès de la Ministre du Travail, les bureaux de vote de l'unité départementale de l'Essonne seront ouverts de 8h à 16h et sont composés comme suit :

Bureau de vote spécial de l'unité départementale de l'Essonne pour le CTM

Nom et fonction	Service et Organisation Syndicale
- Mme DUARTE MARTINS Emilia, présidente titulaire	Pôle SG
- M. JALMAIN Frédéric, président suppléant,	Pôle T
- Mme BOURGEOIS Sylvie, secrétaire titulaire,	Pôle SG
- Mme LOUCONI Vanessa, secrétaire suppléante,	Pôle SG
- Mme NOZARIAN Nazli, titulaire - Mme COURTOIS Loriane, suppléante	CGT
- Mme RAVASSAT Nadège, titulaire - Mme MALUDI Sylvie, suppléante	UNSA

Article 2

Le président du bureau de vote peut désigner, en tant que de besoins, parmi les électeurs des scrutateurs pour assister les membres du bureau dans les opérations de dépouillement des votes.

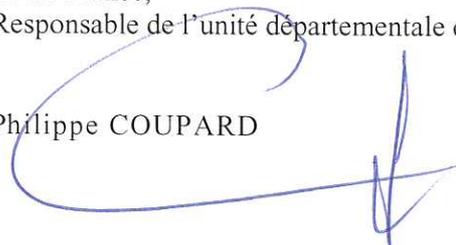
Article 3

Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE IDF, responsable de l'unité départementale de l'Essonne, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans chaque bureau de vote, le jeudi 6 décembre 2018 à 8 heures au plus tard et publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

Fait à Courcouronnes, le 4 décembre 2018

Le Directeur régional adjoint de la DIRECCTE
Ile de France,
Responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

Philippe COUPARD





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ESSONNE

Arrêté n° 2018-071 du 04 décembre 2018

Fixant la composition du bureau de vote constitué dans le cadre de la consultation du personnel organisée le 06 décembre 2018 visant à élire les représentants du personnel siégeant au **comité technique des services déconcentrés** (CTSD) institué auprès de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE IDF, responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

Vu le décret n°2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports

Vu le décret n°2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 portant composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 modifié portant création des bureaux et sections de vote au sein de l'administration centre, des services territoriaux, des établissements publics administratifs et des agences régionales de santé en vue de la consultation du personnel organisée le 6 décembre 2018 visant à élire les représentants du personnel siégeant aux comités techniques ministériels placés auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports

Vu le protocole d'accord électoral du 24 septembre 2018 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel au comité technique ministériel du 6 décembre 2018,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 portant nomination de Madame Corinne CHERUBINI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 juillet 2018 nommant, à compter du 1^{er} septembre 2018, monsieur Philippe COUPARD, directeur régional adjoint de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

Vu la décision n°2018-082 du 27 août 2018 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France portant délégation de signature aux directeurs régionaux adjoints, responsables des unités départementales d'Ile-de-France,

ARRETE

Article 1er

Pour l'accomplissement des opérations relatives à l'élection des représentants du personnel au comité technique des services déconcentrés (CTSD), institué auprès de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le bureau de vote spécial de l'unité départementale de l'Essonne sera ouvert de 8h à 16h et sera composé comme suit :

Bureau de vote spécial de l'unité départementale de l'Essonne pour le CTSD

Nom et fonction	Service et Organisation Syndicale
- M. COUPARD Philippe, président titulaire	Direction
- Mme MARCHIONI Brigitte, présidente suppléante,	Pôle T
- Mme VILLETTE Isabelle, secrétaire titulaire,	Pôle SG
- Mme LAFFAILLE Cendrine, secrétaire suppléante,	Pôle SG
- Mme DOPPIA Marina, titulaire	CGT
- Mme MARTY Sophie, suppléante	
- M. JULIEN Jean-Christophe, titulaire	UNSA
- Mme CATALIFAUT Corinne, suppléante	
- Mme BONNETON Cécile, titulaire	SUD
- M. OU-RABAH Olivier, suppléant	
- M. GONZALES Stéphane, titulaire	FSU

Article 2

Le président du bureau de vote peut désigner, en tant que de besoins, parmi les électeurs des scrutateurs pour assister les membres du bureau dans les opérations de dépouillement des votes.

Article 3

Le directeur régional adjoint de la DIRECCTE IDF, responsable de l'unité départementale de l'Essonne, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans chaque bureau de vote, le jeudi 6 décembre 2018 à 8 heures au plus tard et publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

Fait à Courcouronnes, le 4 décembre 2018

Le Directeur régional adjoint de la DIRECCTE
Ile de France,
Responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

Philippe COUPARD